

JE VEUX FAIRE MA DEMANDE DE PASSEPORT OU DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

1

Pour déposer ma demande je prends rendez-vous

- Par téléphone au **05.61.68.43.66**
- En mairie

2

Je prépare mon dossier

Dans tous les cas je dois présenter les pièces suivantes :

- Formulaire CERFA ou Pré-demande
- Justificatif de domicile
- Une photo d'identité couleurs (RÉCENTE)
- Timbre fiscal (selon la demande)
- Autres : voir au verso

3

Quand je me présente au rendez-vous je suis reçu(e) par un agent municipal pour le dépôt de ma demande.

- Que je sois majeur ou mineur (accompagné d'un représentant légal), je dois être présent au dépôt et à la remise **PRISE D'EMPREINTES** à partir de 12 ans.

4

Je reçois un SMS

- je viens chercher mon titre : assurez-vous que l'agent est présent **05.61.68.43.66** (**pas de remise le mercredi : service FERMÉ**).

- Si je suis majeur ou mineur de plus de 12 ans, ma présence est obligatoire pour retirer mon passeport ou ma carte nationale d'identité (**REPRISE D'EMPREINTES**).



Pour toute demande merci de contacter
Mme FOURTALIN Eléa 05.61.68.43.66

Dépôt du dossier sur RDV UNIQUEMENT :

Le :

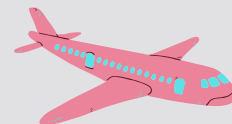
A :

Mairie de Mirepoix

FOURTALIN Eléa au 05.61.68.43.66 - cni-pass@mirepoix.fr

ABSENTE LE MERCREDI - SERVICE FERMÉ LE MERCREDI

- Si renouvellement du Passeport/CNI : Original et photocopie de l'ancien titre.
- 1 photo d'identité couleurs récente (moins de 3 mois → 35/45mm, tête nue, sans sourire, sans lunettes, bouche bien fermée, pas de gros bijoux), photo de classe INTERDITE.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Avis d'impôts, EDF, EAU, téléphone fixe ou portable, attestation assurance Habitation,).
- En cas d'hébergement :
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Avis d'impôts, EDF, EAU, téléphone fixe ou portable) + Pièce d'identité de l'hébergeant + Attestation d'hébergement (les quittances de loyers manuscrites sans logo et les assurances ne sont pas acceptées).
- Pour les mineurs : Carte nationale d'identité des deux parents
- En cas de divorce : fournir le jugement.
- En cas de garde alternée : fournir le jugement + justificatif de domicile des deux parents.
- En cas de séparation sans jugement : fournir une autorisation co-signée des deux parents ainsi que les pièces d'identité des deux parents + justificatifs de domicile des deux parents.
- Timbres fiscaux :
 - 86 € pour les majeurs.
 - 42 € pour les mineurs entre 15 et 17 ans inclus.
 - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.
 - 25 € en cas de perte ou de vol de la carte national d'identité (Majeur et Mineur).



Vous pouvez désormais acheter vos timbres en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou bureau de tabac.

- Pour une perte ou un vol : Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (en Gendarmerie).
- Pour les femmes/hommes récemment marié(es) : Si vous souhaitez votre nom d'époux(se) en nom d'usage, fournir l'acte de mariage ou le livret de famille à jour.
- Pour les femmes/hommes divorcé(es) : Si vous avez l'autorisation de conserver le nom de l'ex-époux(se), fournir le jugement de divorce.
- Pour les femmes/hommes veuf(ves) : Si vous souhaitez conserver votre nom marital, fournir la copie intégrale de l'acte de décès de l'époux(se).

Il faut impérativement connaître les noms et prénoms, ainsi que la date et le lieu de naissance des parents même s'ils sont décédés, (pour la filiation OBLIGATOIRE, sauf si parents inconnus).

